

LA VILLE DE TROIS RIVIÈRES



vous invite à sa

PRÉSENTATION DE LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Qu'est-ce-qu'un territoire à énergie positive pour la croissance verte ?

Un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique.

Trois-Rivières s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.

Aujourd'hui, Trois Rivières s'engage dans un programme d'amélioration énergétique de l'éclairage public.

Réunion d'information

26 octobre
2018

Salle Bloncourt Francillette
au Théâtre de verdure
19h00



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Le contexte

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a été promulguée le 17 août 2015.

Cette loi, par des objectifs clairs et des outils opérationnels, va permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement.

Collectivités, entreprises, habitants et autres acteurs des territoires, à chacun de s'en saisir pour agir concrètement, pour gagner du pouvoir d'achat en réduisant les factures d'énergie, pour mieux protéger la planète et pour saisir les opportunités vers d'une croissance verte.

Un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique.

Dans ce contexte, la ville de Trois-Rivières s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.

La commune de Trois Rivières définit le territoire à énergie positive comme :

- Un territoire de l'excellence environnementale
- Un territoire qui s'engage dans une démarche permettant d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale en réduisant les besoins d'énergie au maximum.
- Un territoire qui favorise l'efficacité énergétique et vise le déploiement d'énergies renouvelables dans son approvisionnement.

Les projets que souhaitent initier la commune de Trois Rivières s'inscrivent dans le champ réglementaire de loi pour la transition énergétique publié au journal officiel du 18 août 2015.

La démarche

Trois Rivières, dans le cadre de sa démarche TEPCV, s'appuie sur un scénario ambitieux qui vise une réduction de 21% des consommations d'énergie à horizon 2030 et de - 50% à l'horizon 2050.

Ainsi, la collectivité désire approfondir le volet énergie-climat de son projet de territoire.

Elle dispose sur son territoire d'un potentiel de développement en énergies renouvelables (énergie solaire et hydraulique) non négligeable et largement sous exploité.

Quatre domaines ont été identifiés comme des leviers essentiels pour réussir la transition énergétique :

- Sobriété et efficacité énergétique :
- Développement des énergies renouvelables et diminution des émissions gaz à effet de serre
- Mobilité électrique durable
- Éducation à l'environnement et participation citoyenne
- Protection de l'environnement.

Ces actions seront soutenues par de l'animation du territoire et un accompagnement aux changements de comportement.



Rénovation et lutte contre le gaspillage énergétique dans l'éclairage public et enrayment des phénomènes de pollution lumineuse

Une étude réalisée dans les collectivités communales de la Guadeloupe fait les constats généraux suivants :

1. L'éclairage public représente 65% des consommations électriques.
2. Le patrimoine bâti des communes représente 35% des consommations électriques.

Les consommations dans l'éclairage public s'expliquent notamment par l'ancienneté et la vétusté des appareils d'éclairage.

Des opérations de rénovation permettraient d'optimiser la consommation énergétique.

Au vu de ce constat, désormais sensibilisée à la nécessité de réduire la consommation électrique, la collectivité de Trois Rivières s'engage dans un programme d'amélioration énergétique de l'éclairage public.

OBJECTIFS :

1. Réduire la consommation énergétique
2. Réduire l'empreinte carbone de la collectivité
3. Améliorer le confort visuel des usagers
4. Enrayer les phénomènes de pollution lumineuse

L'analyse des factures d'énergie de la commune a démontré des niveaux de consommation excessivement importants.

Un diagnostic technique réalisé en 2009 a dévoilé que les réseaux d'éclairage sont vieillissants et énergivores.

Le réseau d'éclairage est constitué d'environ 1 250 points lumineux et 45 armoires électriques pour une puissance installée de 170 kW.



Trois-Rivières s'engage

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CRÉISSANCE VERTE



Les principales cibles visées dans le cadre de cette rénovation énergétique sont :

- La rénovation technique des réseaux
- La performance des équipements
- La gestion de l'éclairage public
- Le suivi des consommations

Cible 1 : Rénovation technique des réseaux

- Remplacement de mats pour amélioration de la qualité d'éclairage et réduction de la pollution lumineuse
- Mise en conformité de l'installation
- Remise à niveau des armoires d'éclairage public

Cible 2 : Performance des équipements

- Amélioration de l'efficacité énergétique en passant sur de l'éclairage LED de performance inférieure à 50 lm/W
- Variateur de puissance

Cible 3 : Gestion de l'éclairage

- Asservissement de l'éclairage public par des horloges crépusculaires et détection automatique

Cible 4 : Suivi des consommations

Mise en œuvre de systèmes de comptage d'énergie avec possibilité de communication par télétransmission Observatoire de l'énergie pour suivi et contrôle des consommations d'énergie.

EFFETS ATTENDUS

- 30% d'économie sur la facture énergie électrique
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Amélioration du confort visuel
- Enrayement de la pollution visuelle
- Limitation de la lumière intrusive
- Limitation des nuisances sur l'environnement naturel

Ville de Trois-Rivières

Hôtel de Ville

Place Moïse Bébel

97114 Trois-Rivières

Tel 0590 92 90 05

Mail : mairie@villetroisrivieres.fr

Web : <http://www.villetroisrivieres.fr>